

Projet « Symbiose Vallée »

Citoyens de la Terre

Dates du projet : Février-Août 2022

Contexte de l'action : L'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale de la basse Vallée de l'Huveaune. Des ateliers animés en intelligence collective en 2021 (phase de préfiguration) ont permis d'identifier les enjeux prioritaires et de mobiliser des entreprises de la basse Vallée de l'Huveaune (LEHV, Pole Alpha, Zone Napollon). La préservation, la valorisation et l'optimisation des ressources de l'écosystème « Huveaune » comme facteur d'attractivité et de résilience du territoire fait partie de ces enjeux prioritaires

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser ; Sensibiliser et former les entreprises et citoyens du territoire pour répondre aux enjeux liés aux risques, à la préservation et à la valorisation des ressources de l'Huveaune
- Valoriser l'écosystème de l'Huveaune comme un facteur essentiel d'attractivité et de résilience pour les acteurs socioéconomiques du territoire

Présentation synthétique de la structure :

Citoyens de la Terre est une Association loi 1901, basée en région Sud (Marseille-Est) , créée en 2000 à Marseille.

Elle est Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Elle réunit des experts de terrain, des chefs d'entreprise, des citoyens, des chercheurs, des réseaux associatifs

C'est une organisation citoyenne et apolitique

Sa raison d'être est d'accompagner la transition écologique, économique et solidaire sur les territoires

Sa méthodologie est une démarche d'intelligence territoriale et citoyenne, nommée « Territoires en VIE »

Elle forme, accompagne et anime des réseaux d'acteurs dans les domaines de : l'économie circulaire (EIT), le tourisme durable, l'éco-développement des territoires, la coopération méditerranéenne.

Mise en parallèle du contenu technique de l'action avec les critères ISEF :

Public prioritaire (Entreprises, agriculteurs, riverains, professionnels de l'aménagement,... / quel mode de mobilisation des participants ?)

Ce sont les entreprises du territoire, les professionnels de l'aménagement et les associations locales citoyennes. Ils seront mobilisés au travers d'une approche en intelligence collective et territoriale (la démarche « Territoires en Vie », reconnue au travers de différents projets menés avec l'ADEME, la région SUD, la métropole, la ville de Marseille)

Couverture géographique (lieu de l'action, diffusion à l'échelle du bassin versant d'une action localisée.)
Le SIBVH sera vigilant à ce que la totalité du territoire soit couvert par les différentes opérations de l'action cadre.

L'action pourra démarrer dans la zone de l'Huveaune autour de l'usine ARKEMA (St Menet) et du domaine de la Vallée verte puis pourra ensuite s'étendre progressivement à d'autres zones du bord de l'Huveaune, en impliquant les groupements d'entreprises LEHV, Pole Alpha et Napollon.

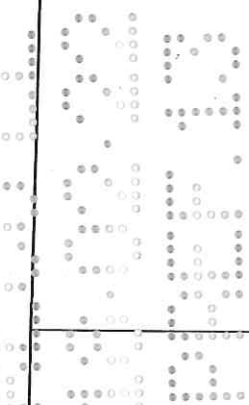
Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

Thématiques abordées (Historique, évolution du cours d'eau, 5 enjeux du Contrat de Rivière, berges, cycle de l'eau, lien avec les études / travaux / projets d'aménagement du SIBVH,...)


Le SIBVH sera vigilant à ce qu'une présentation technique du contrat de rivière et de ses enjeux soit faite lors de la rencontre.

- **Gestion locale concertée** : Ateliers d'échange en intelligence collective avec les groupements d'entreprises pour valoriser L'Huveaune comme une ressource/un flux facteur de lien et d'attractivité pour le territoire.
- **Qualité des milieux naturels aquatiques** : Etats des lieux de la ressource biodiversité de la Ripisylve et plus largement de l'écosystème « milieu humide » : identification et valorisation des espèces animales et végétales sur la zone de St Menet.
 - Co-construction d'une démarche de science participative impliquant des collaborateurs d'entreprises locales et des citoyens du territoire
 - Recherche et partage de solutions fondées sur la Nature afin de répondre aux risques inondations et aux risques climatiques = Identification et diffusion de mesures de gestion adaptées à la préservation et valorisation de l'écosystème de l'Huveaune. (ex : Eco-pâturage, plantations et aménagements adhoc...)
- **Cycle et qualité de l'eau / Recherche-action et formation** : Démarche d'optimisation du cycle de l'eau (meilleure gestion des flux entrants et sortants) d'une parcelle au bord de l'Huveaune dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (ressources eau + biodiversité + sols)

<p>Favoriser la prise de conscience (coupler la démarche informative avec du terrain, travail sur les effets des actes individuels,...)</p> 	<p>La prise de conscience sera favorisée sur le terrain au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préfiguration d'un parcours de sensibilisation et d'expérimentation sur le terrain pour les collaborateurs des entreprises et les citoyens. - La conception d'une démarche de science participative (Protocole accompagné d'un support numérique pour collecter et présenter les données) - La proposition et la diffusion de mesures opérationnelles de gestion écologique aux propriétaires fonciers, aménageurs et entreprises : aménagements durables avec réutilisation des matériaux de gestion (plantes ligneuses) dans des aménagements (bordures), optimisation des fonctionnalités écologiques de l'espace dans une logique d'écologie industrielle et territoriale.
<p>Présentation d'orientations concrètes pour le territoire (changement de perception, changement d'habitudes, donner des exemples d'actions aux personnes ayant participé à la rencontre)</p>	<p>Changement de perception des entreprises implantées autour de l'Huveaune : L'Huveaune et son écosystème sont des ressources très riches (eau, biodiversité de la Ripisylve, sols), à valoriser, qui apportent de l'attractivité et une valeur ajoutée à l'entreprise et au territoire : amélioration du cadre de vie et de travail, actions fédératrices et porteuses de sens auprès des collaborateurs des entreprises dans une logique de bien commun territorial et sociétal.</p>
<p>Prolongement (Diffusion de supports de communication, implication d'autres publics, intégration/liens avec d'autres évènementiels du bassin versant...)</p>	<p>Diffusion de supports de communication : Connaissances des richesses de l'Huveaune et mesures de gestion écologique adaptée sur les espaces fonciers privés pour préserver et valoriser la ripisylve.</p> <p>Aménagement de zone de valorisation impliquant les collaborateurs des entreprises, des associations de citoyens et des étudiants</p> <p>Implication de jeunes du territoire (ex: Maison à caractère médico-sociale de la Reynarde)</p>

Fiche « labellisation » Action cadre E.3.2 :

Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune

	<p>Intégration dans les fêtes de l'Huveaune au printemps et à l'Automne 2022</p>
<p>Médiatisation de l'opération (presse, radio, télévision, web, journal interne de mairies ou d'entreprises...)</p> <p><i>Le calendrier du projet est à transmettre au SIBVH pour soutien dans la diffusion.</i></p>	<p>Publications / sites web et réseaux sociaux Citoyens de la Terre + réseau « Symbiose Vallée »</p> <p>Journaux internes des mairies Marseille, Penne sur Huveaune et Aubagne</p> <p>Diffusion au travers des outils médias des groupements d'entreprises LEHV (LEH TV), Pole Alpha et Napollon</p>
 <p>Partenariats (création de lien avec d'éventuels partenaires privés, associations, collectivités..., recherche de financements particuliers de type mécénat,...)</p>	<p>Association Coopération Planet : Appui à la mise en œuvre, à la communication et à la diffusion sur la zone d'Aubagne</p> <p>Association GERM : Appui à la recherche-action / mise en oeuvre de l'action sur la biodiversité et les aménagements durables.</p> <p>Association Grain de la Vallée : partage et mise en synergie avec le projet « ilot de biodiversité » sur le terrain de l'Ecole de la Reynarde</p> <p>Association Groupement d'entreprises partenaires de Symbiose Vallée : LEHV, Pôle Alpha, Napollon</p> <p>Acteurs de l'enseignement et de la recherche : Ecole des Mines d'Ales, Ecole du Paysage & des Beaux arts, CEREGE</p> <p>MECS de la Reynarde : Implication de jeunes citoyens du territoire dans l'action</p> <p>Fondation Léa Nature : mécénat</p> <p>Collectivités territoriale : Ville de Marseille et mairies des secteurs concernés (notamment 11-12), communes, SMBVH : invitation à contribuer aux rencontres et valorisation et diffusion de l'action</p>
<p>Autres informations à souligner (au jugement du porteur de projet)</p>	<p>Ce projet s'inscrit dans la démarche globale « Symbiose Vallée » d'écologie industrielle et territoriale sur la Basse Vallée de l'Huveaune. Il vient répondre aux enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et aux sols sur le territoire</p>

*CRITERES proposés par le SMBVH et le comité technique de suivi ISEF puis présentés et ajustés en commission ISEF.

Coût total du projet		Sollicitation financière, des différentes structures par le porteur de projet					
Dates de réalisation : Février-Aout 2022							
Fonctionnement	Logistique - Expertise terrain	SMBVH	ADEME	Région SUD	Département 13	Mécénat 5%	Part d'autofinancement 16%
14 250€	75 413€	11%	28%	28%	11%	5%	16%
89 663€		10 000€	25 000€	25 000€	10 000€	5 000€	14 663€

*La participation effective de chaque structure est définie selon les modalités propres à chacune

Évolutions préconisées par le SMBVH (complété par le SMBVH) :

Dans le cadre de la stratégie ISEF, une intégration de contenu technique attendant aux enjeux du Contrat de Rivière et aux activités du SMBVH (études, travaux, aménagements,...) est attendue, lorsque cela sera opportun dans les sujets d'interventions. Des temps d'accompagnement technique pourront être proposés par le SMBVH.

Plus précisément, le SMBVH préconise certains enrichissements techniques du projet tel que présenté. Elles seront notamment à prendre en compte dans la perspective d'un partenariat pluriannuel cadré par une convention dont la mise en place pourrait être effectuée courant 2022 :

- Extension du projet « Symbiose Vallée » à des affluents de l'Huveaune et notamment au Fauge, traversant la Zone d'Activités Aubagne-Gémenos dont les associations d'entreprises ASLP et APAGE sont des partenaires à mobiliser
- Intégration des risques d'inondations dans les thématiques abordées et lien avec les actions du Plan d'Actions de Prévention des Inondations prévues : notamment l'accompagnement des entreprises en zone inondable à la réduction de leur vulnérabilité. Une réflexion sur la désimperméabilisation et la connexion entre le réseau pluvial et la rivière sur les parcelles concernées devra également être proposée.
- Concernant la thématique déchets, le SMBVH souhaite que le projet « Symbiose Vallée » porte des opérations de ramassage dans le cadre de l'opération « Huveaune Propre » (participation en mars et portage en octobre 2022).
- Le SMBVH souhaite travailler avec « Citoyens de la Terre » pour que le sujet des droits et devoirs des entreprises riveraines de l'Huveaune fasse l'objet d'un volet spécifique du projet « Symbiose Vallée » qui représente en effet une opportunité de lien entre le SMBVH et les acteurs mobilisés par Citoyens de la Terre.
- Le SMBVH souhaite également être associé sur le volet relatif à la communication afin d'assurer l'enrichissement technique des messages clés diffusés.
- Concernant l'animation spécifique autour d'un ou des terrains pour sa leur reconnexion aux enjeux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, le SMBVH souhaite que Citoyens de la Terre prenne en compte le projet de mobilité douce sur les berges de l'Huveaune porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la stratégie de signalétique en bordure de cours d'eau portée par le SMBVH.
- Enfin, le SMBVH préconise que Citoyens de la Terre prévoit à terme et ponctuellement l'ouverture du site à d'autres publics que ceux définis comme publics prioritaires du projet « Symbiose Vallée ».

Présenté au bureau du Conseil Syndical SMBVH le : 07/02/2022

Avis favorable sous réserve de :

- présenter un autofinancement de 20% du montant du projet
- transmettre un bilan sur la base des critères et préconisations

Sur la base de l'analyse du dossier et de l'enveloppe subventions disponible votée au budget 2022 par le SMBVH, le montant proposé en délibération du conseil syndical SMBVH du 7 février 2022 est de 6 000€.

Approuvé par le Président du SMBVH :

